

MINIMAS SALARIAUX ESH 2011

Dernière mise à jour : 27-02-2011

Mauvais climat social aux ESH !

Le 17 décembre 2010, les collèges employeurs et salariés se sont rencontrés afin de tenter de parvenir à un accord concernant les salaires minimaux de la branche des ESH.

Un accord a été signé avec seulement 2 organisations syndicales ! Consultez l'accord.

La délégation employeur des ESH semble vouloir continuer sa politique de nivellement par le bas des salaires et des classifications au sein de la branche.

Consultez le compte rendu sur le site du collectif CGT logement social ESH :

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?rubrique476>

Lisez plus bas nos commentaires ...

Les dernières propositions des employeurs sont les suivantes :

EE et OQ, une augmentation de 1,32%

EQ et OQ1, une augmentation de 1,19% L'objectif est de tendre sur plusieurs années à même niveau de salaire que les G1

Les G1 + 0,8%

Les G2 à G9 + 0,6%

Un chantage inadmissible !

Devant le refus unanime des organisations syndicales de signer un tel accord, les employeurs précisent que, faute d'accord, il n'y aura pas d'augmentation des salaires minimaux en 2011 !

Pourquoi ne pas signer un tel accord :

Afin d'étayer sa proposition, la délégation employeur précise que 3 dispositions de 2011 :

Le prélèvement de l'état de 1,7 à 2% sur les loyers

La limitation de l'augmentation des loyers de 0,57% pour les loyers au plafond et 1,1% pour les autres loyers

La diminution des subventions pour les travaux et les constructions neuves

ne permettront pas aux employeurs de faire un effort sur la revalorisation des salaires.

Les délégations des salariés ont indiqué la disproportion des chiffres

Les loyers des ESH est plus de 8,4 milliards d'Euros

La ponction de l'état sur les loyers = 1,697 Millions

La masse salariale est = 21,2 Millions

Le remboursement des prêts représente environ 45% des loyers

Les salaires représentent 12,5% des loyers.

Le montant du salaire mini du G1 glisse dangereusement vers le niveau du SMIC.

Après un nivellement par le bas des emplois (nouvelle classification) nous assistons à une tentative de dumping salarial.

Le niveau de performance économique des ESH ne justifie pas une telle austérité (même suite aux mesures gouvernementales)

Pour info : A partir du 1er janvier 2011, le smic augmente de 1.6% et passe à 9 euros brut de l'heure.

Ceci correspond à 1.365 euros brut mensuel pour 35 heures soit environ 1073 euros net.